

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

LE PREFET DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

A

DIRECTION
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Tél. 47.60.47.27 - [REDACTED]

Affaire suivie par [REDACTED]

Monsieur l'Inspecteur des Installations Classées
Direction Régionale de l'Industrie, de la
Recherche et de l'Environnement
Subdivision de TOURS
Z.I. du Bois des Plantes
rue Amélia Earhart

37700 - LA VILLE-AUX-DAMES

TOURS, LE

25 MARS 1993



O B J E T : Fonderie WAELES à BLERE

Suivi de la pollution accidentelle du Cher par des hydrocarbures

REF. : Votre rapport [REDACTED] du 28 Septembre 1992
Ma lettre [REDACTED] du 04 Novembre à l'exploitant

P.J. : 1

Vous avez été destinataire du compte-rendu des analyses réalisées par le bureau d'études géologiques PIERSON sur les matériaux stockés sur l'aire de la direction départementale de l'équipement de BLERE, afin de déterminer leur teneur en hydrocarbures.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître, compte tenu des résultats obtenus, la suite qui doit être réservée au problème d'enlèvement de ces matériaux contaminés.

→ ([REDACTED])
M' en parler.

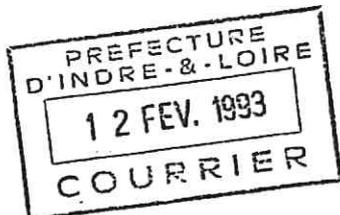
J'ai redemandé de nouvelles analyses
en juillet 93. Attendu les résultats (10/93)
j'ai avisé à ce moment-là.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



MONTREUIL



PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
DIRECTION des Collectivités territoriales
et de l'environnement
15 Rue Bernard Palissy
Boite Postale 3208
37032 TOURS CEDEX

ARGENTAN

Affaire suivie par [REDACTED]

V/Réf.: votre courrier R + AR du 4 Novembre 1992

Bléré, le 10 Février 1993

BLÉRE

Messieurs,

Conformément à votre courrier cité en référence, nous poursuivons le contrôle des piézomètres et le pompage dans le puits .

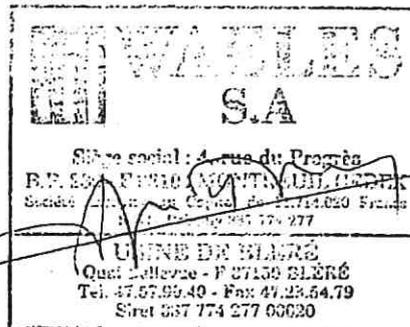
Les matériaux stockés sur l'aire de la DDE ont fait l'objet de prélèvements le 8 Décembre 1992 par le Bureau d'Etudes Géologiques ([REDACTED]) à fin d'analyses pour déterminer la teneur en hydrocarbures.

LAVAL

Les résultats sont consignés dans le rapport du 4 Février 93 du B E G.CI-JOINT.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.



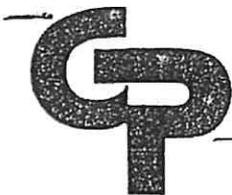
USINE DE BLÉRÉ

44, quai Bellevue - F - 37150 BLÉRÉ - Tél. : 47.57.90.40 / 47.57.89.12 - Fax : 47.23.54.79

Siège social : 4, rue du Progrès - B.P. 239 - F - 93104 MONTREUIL CEDEX - Tél. : (1) 48.70.34.00 - Fax : (1) 48.59.57.77 - Télex : 235 022

Société anonyme au capital de 11.714.020 F - R.C.S. Bobigny B 337.774.277 - Code APE 2001





G. PIERSON
Consultant

Tours le 4 février 1993

FONDERIES WAELES

44, quai de Bellevue
37150 - BLERE

V/Réf. :
N/Réf. : GP/VQ 93.0170

Dossier suivi par : [REDACTED]

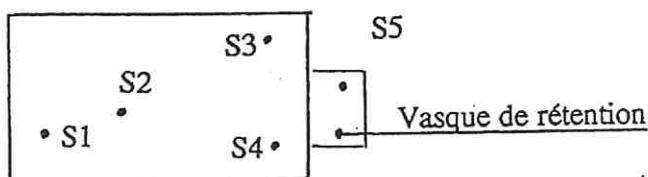
A l'attention de [REDACTED]

Objet : Prélèvement sur dépôt en bordure de déviation.

Monsieur le Directeur,

Suite aux prélèvements réalisés sur le dépôt de terre provenant du curage de la rive gauche du Cher, nous avons obtenus les résultants suivants :

- date de prélèvement : le 8 décembre 1992,
- conditions météorologiques : épisode pluvieux.
- répartition des échantillons :



- teneurs en hydrocarbures :

S1	145,8 mg/kg
S2	108,7 mg/kg
S3	47,2 mg/kg
S4	157,4 mg/kg
S5	0,23 mg/l.

.../...

Le lessivage intense des dépôts conduit à une faible teneur en hydrocarbures tout à fait acceptable au titre des rejets après traitement. Cela est dû, dans ce cas, au fait que le F.O.D. est totalement absorbé sur la formation argileuse des dépôts, et que le lessivage ne suffit pas à provoquer une restitution libre du F.O.D.

Notre avis est le suivant :

- * Ou les dépôts peuvent encore être conservés en l'état sur le site pendant plusieurs années et les conditions générales feront baisser progressivement la teneur en hydrocarbures.
- * Ou ces terres peuvent être transportées en décharge de classe 2 à titre de couverture sur déchets compactés, auquel cas l'évolution naturelle conduira progressivement au même résultat que ci-avant mais en milieu contrôlé.

Je transmets pour information et avis ce document à [REDACTED], de la D.R.I.R.E.

Entre temps, Vous souhaitant bonne réception de notre envoi, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

[REDACTED]







G. PIERSON
Consultant



V/Réf. :
N/Réf. : GP/VQ 93.0175

Tours le 4 février 1993

D. R. I. R. E.

rue Amélie Earhart
37700 - LA VILLE AUX DAMES.

A l'attention de ~~XXXXXXXXXXXX~~

Objet : Fonderies WAELES à BLERE.

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint pour information et avis double du courrier adressé ce jour aux Fonderies WAELES et concernant les prélèvements effectués.

Vous souhaitant bonne réception de notre envoi, et restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

~~XXXXXXXXXXXX~~

→ ~~XXXXXXXXXXXX~~



G. PIERSON
Consultant

Tours le 4 février 1993

V/Réf. :
N/Réf. : GP/VQ 93.0170

FONDERIES WAELES

44, quai de Bellevue
37150 - BLERE

Dossier suivi par : [REDACTED]

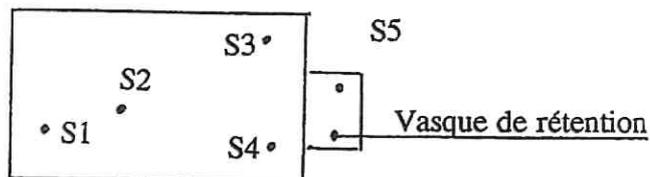
A l'attention de [REDACTED]

Objet : Prélèvement sur dépôt en bordure de déviation.

Monsieur le Directeur,

Suite aux prélèvements réalisés sur le dépôt de terre provenant du curage de la rive gauche du Cher, nous avons obtenus les résultats suivants :

- date de prélèvement : le 8 décembre 1992,
- conditions météorologiques : épisode pluvieux.
- répartition des échantillons :



- teneurs en hydrocarbures :

S1	145,8 mg/kg
S2	108,7 mg/kg
S3	47,2 mg/kg
S4	157,4 mg/kg
S5	0,23 mg/l.

.../...

Le lessivage intense des dépôts conduit à une faible teneur en hydrocarbures tout à fait acceptable au titre des rejets après traitement. Cela est dû, dans ce cas, au fait que le F.O.D. est totalement absorbé sur la formation argileuse des dépôts, et que le lessivage ne suffit pas à provoquer une restitution libre du F.O.D.

Notre avis est le suivant :

- * Ou les dépôts peuvent encore être conservés en l'état sur le site pendant plusieurs années et les conditions générales feront baisser progressivement la teneur en hydrocarbures.
- * Ou ces terres peuvent être transportées en décharge de classe 2 à titre de couverture sur déchets compactés, auquel cas l'évolution naturelles conduira progressivement au même résultat que ci-avant mais en milieu contrôlé.

Je transmets pour information et avis ce document à [REDACTED] de la D.R.I.R.E.

Entre temps, Vous souhaitant bonne réception de notre envoi, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

[REDACTED]



